

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	47	43

Date de convocation du Comité Syndical  
18 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège  
18 septembre 2023

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 50  
Nombre de suffrages exprimés : 50  
Nombre de délégués ayant voté pour : 50  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 3

**SÉANCE DU**  
**25 SEPTEMBRE 2023**

Le 25 septembre 2023 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Volvic, sous la présidence de M. Pierre DESMARETS, le Président Monsieur Lionel CHAUVIN étant empêché.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Florence PLUCHART est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans** : BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHRETIEN Jean-Pierre, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, MAUBLANT Alain, PLUCHART Florence, RAYMOND Isabelle, RAYNAUD Jean-Louis, RENAULT Laurent, ROULIN Franck, GRENET Roland, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

**Billom Communauté** : STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

**Communauté de Communes Plaine Limagne** : AMEILBONNE Bernard, BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LACOSTE Patrice, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédérick, MAS Gilles.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge** : COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, GEORGES Denis.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier** : DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothee, CALET Didier, PELLETEY Jean-Marc.

**Mond'Arverne Communauté** : DUCREUX Bernard, LAGRU Alain, ROBERT Andrée, COULON Damien.

**Pouvoirs :**

- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à M. Gilles DOLAT
- M. Michel DEGOILLE donne procuration à Mme Michelle STEINERT
- Mme Nathalie MARIN donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

**Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°32	À compter de la délibération n°33
Nombre de délégués présents	48	47	48
Nombre de pouvoirs	3	3	3

## **Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **Dél. 2023-32 : Validation du bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**

**VU** l'article L. 541-15-1 du Code de l'Environnement ;

**VU** le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA ;

**VU** les articles R. 541-41-19 à 28 du Code de l'Environnement ;

**VU** la délibération du Comité Syndical en date du 14 décembre 2021 portant validation du PLPDMA ;

Les Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs suivants :

- Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ;
- Organiser le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume ;
- Valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets, sous réserve des règles de confidentialité prévues par la loi, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables.

Le SBA a ainsi adopté son PLPDMA le 14 décembre 2021 pour une durée de 6 ans.

Souhaitant réaffirmer son engagement pour le développement de l'économie circulaire sur le territoire, le SBA a souhaité intégrer à son PLPDMA des objectifs allant dans ce sens.

Les objectifs principaux sont donc les suivants :

- - 23 kg / an/ hab. de déchets ménagers entre 2020 et 2027 dont :
  - - 16 kg/hab./an de déchets alimentaires et végétaux
  - - 3 kg/hab./an de déchets non recyclables
- 67 % de valorisation matière et organique en 2027
- + 10 boucles d'économie circulaire locales

Le PLPDMA comporte 19 actions réparties en 5 axes :

1. Réduire et mieux valoriser les biodéchets
2. Réduire et mieux valoriser les déchets des entreprises
3. Sensibiliser et diriger des actions d'évitement à destination des usagers
4. Poursuivre les démarches éco-exemplaires
5. Actions transversales

Le suivi est réalisé chaque année grâce à 80 indicateurs par la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES), instance de co-construction, à vocation consultative et prospective, composée de 25 structures du territoire :

- la CCES donne son avis sur le projet ;
- un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année ;
- la CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

### **Résultats et réalisations 2022, perspectives :**

En 2022, des actions phares permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs ont été mises en œuvre :

- Le tri à la source des biodéchets doit être rendu possible pour l'ensemble des usagers fin 2023 :
  - 39 communes sont équipées en composteur de quartier sur 91 identifiées,
  - 31 colonnes de collecte des déchets alimentaires pour les particuliers ont été déployées sur le territoire (67 nouveaux points d'apport collectifs doivent être installés en 2023).
  - La distribution de 184 poules
  - La distribution de 770 composteurs individuels de jardin
- Des actions sont mises en œuvre pour sensibiliser les entreprises et les inciter à réduire leur production de déchets :
  - La Coop'BTP qui permet de sensibiliser les acteurs du BTP à l'économie circulaire et de mettre en avant les initiatives exemplaires dans ce domaine,
  - L'écologie Industrielle et Territoriale : déploiement du projet ECO-RES'PEER sur le biopôle Clermont-Limagne,
  - La constitution d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE).

En 2022, 4 commerçants ont été accompagnés dans le cadre du défi 0 déchet.

- Le tri des déchets est accentué grâce à deux actions importantes :
  - L'extension des consignes de tri,
  - L'ouverture du pôle de valorisation de Lezoux : plus d'innovation, plus de flux, huisseries, verger et PV, Insertion, etc.

Un autre pôle de valorisation, sur Combronde cette fois-ci, a ouvert ses portes en 2023.

- Des projets sont mis en œuvre pour encourager le réemploi et la réutilisation :
  - L'ouverture d'une Tik'bou et d'une matériauuthèque sur le pôle de valorisation de Lezoux,
  - La perspective de la recyclerie de Riom pour laquelle un AMI destiné à retenir des porteurs de projets a été lancé.
- La sensibilisation du grand public reste l'une des actions les plus emblématiques grâce à ces actions:
  - Le salon 0 déchet 2022 à Combronde,
  - Les ateliers « DIY » (Do It Yourself),
  - Les animations dans les écoles (2010 élèves, 89 classes)
  - L'accompagnement des éco-événements (80 évènements)

Un défi « Familles 0 déchet » proposé à 19 familles dont 13 qui sont allés jusqu'au bout de l'accompagnement des 6 mois.

### **Analyse des résultats :**

Le Covid a entraîné la fermeture des déchèteries pendant quelques mois en 2020 et donc une forte baisse des DMA qui ont nettement augmenté en 2021. En 2022, nous avons retrouvé le niveau de production de 2019.

- - 9 kg d'OMr en 2 ans avec l'extension des consignes de tri et le détournement des biodéchets.
- La valorisation matière et organique est de 54% en 2022 (augmentation de 4,5% en 2 ans).
  - La présence des déchets alimentaires dans les ordures ménagères a fortement diminué entre 2018 et 2022 (+ 1 kg/ hab. collecté en 2 ans).
  - Les emballages recyclables, papiers et cartons sont également en baisse dans les OMr.
  - Les déchets non recyclables ont diminué de 6,5 kg/hab en 1 an.
  - Le verre et le textile sont plus présents dans la poubelle d'OMr et la collecte du verre stagne.

**Avis de la CCES du 19 juin 2023 :**

Les objectifs à 2027 ont été fixés par rapport à l'année 2020. Certains objectifs paraissent aujourd'hui trop ambitieux (DMA), d'autres pas assez (biodéchets) et certains paraissent pertinents (emballages).

**La CCES a voté une révision éventuelle des objectifs en 2025 (à mi-parcours) avec la réalisation d'une nouvelle caractérisation.**

**De nombreuses actions sont mises en œuvre et sont cohérentes avec les objectifs fixés.**

**Des évolutions positives sont visibles sur le territoire notamment sur la valorisation des biodéchets.**

**Il est cependant nécessaire de continuer la sensibilisation des usagers, la mobilisation des entreprises et de travailler en collaboration avec les communes.**

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte et de valider le bilan annuel du PLPDMA.

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé du Président,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 : PREND ACTE ET VALIDE** le bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Pierre DESMARETS



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20230925-DEL2023-32-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023